



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SOLIDARITÉS ACTIVES



DOSSIER DE PRESSE

Marc- Philippe DAUBRESSE,
Ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives,

Chantal JOUANNO,
Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie,

et Martin HIRSCH,
Président de la future agence du Service Civique

**lancent les atlas de la biodiversité dans les
communes**

3 mai 2010



Sommaire

Les atlas de la biodiversité dans les communes : un outil indispensable de connaissance et de préservation de la biodiversité p.3

Les atlas de la biodiversité dans les communes : une démarche volontaire, soutenue par l'Etat p.4

Les atlas de la biodiversité dans les communes : des moyens humains pour accompagner les communes p.5

Les atlas de la biodiversité dans les communes : des outils pratiques pour accompagner les communes p.6

Calendrier des atlas de la biodiversité dans les communes p.8

Sept communes « tests » s'engagent pour la biodiversité p.9

Une politique volontariste en faveur de la préservation de la biodiversité p.21

Le Service Civique et l'Atlas de la biodiversité : des opportunités réciproques p.23

Année internationale de la biodiversité : le ministère du Développement durable se mobilise pour sensibiliser le grand public p.25

Observatoire national de la biodiversité p.27

Les Eco Maires p.29



Les atlas de la biodiversité dans les communes : un outil indispensable de connaissance et de préservation de la biodiversité

➤ Une initiative pour renforcer la connaissance locale de la biodiversité



MEEDDM- Thierry Degen

L'année 2010, déclarée **Année internationale de la biodiversité** par les Nations unies, doit être une année décisive en matière de prise de conscience et d'action volontariste en faveur de la biodiversité. La France, avec ses territoires de métropole et d'outre-mer, est riche d'une grande biodiversité. Les régions, les départements, les communes et tous les acteurs de l'environnement sur les territoires agissent depuis de nombreuses années pour sa préservation, chacun avec leurs moyens. Mais la connaissance de la biodiversité est encore trop sommaire. **Or, connaître c'est se donner les moyens d'aménager un territoire et d'organiser des politiques publiques durables qui prennent en compte l'ensemble du patrimoine naturel.**

C'est pourquoi le ministère du développement durable propose aux communes volontaires un projet pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : l'atlas de la biodiversité dans les communes (ABC).

À partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, cet atlas de la biodiversité dans les communes poursuit plusieurs objectifs :

- **sensibiliser et mobiliser** durablement les élus locaux, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de la biodiversité ;
- **fournir des informations relatives à la biodiversité qui éclaireront les choix de politique publique à différentes échelles, du local au national.**

L'élaboration de ces inventaires va permettre aux élus et aux habitants d'identifier la biodiversité comme une richesse et un atout. À terme, la démarche permettra de mieux définir les enjeux de biodiversité des communes et facilitera notamment son intégration dans les décisions locales.

Les atlas de la biodiversité dans les communes : une démarche volontaire, soutenue par l'Etat

➤ Les communes et intercommunalités se mobilisent

Pour l'ensemble des communes françaises (métropole et départements d'outre mer) l'État lance un appel à volontariat pour que les communes puissent bénéficier d'une aide supplémentaire dans la constitution de cet atlas.

Comment être volontaire ?

- Un courrier co-signé par le Ministre d'Etat et la Secrétaire d'Etat en charge de l'écologie a été envoyé à tous les maires pour les informer du lancement du projet, accompagné d'un numéro spécial de Terre Sauvage à destination des élus, et d'un guide réalisé par l'association des EcoMaires.
- Un petit dossier de candidature sera prochainement disponible sur le site Internet www.biodiversite2010.fr. Il peut aussi être demandé à la Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement, qui est chargée de les réceptionner.
- Seront accompagnées en priorité dans le cadre du projet ABC les communes de moins de 20 000 habitants. Le choix des communes assurera la plus grande **représentativité** en matière de taille, de géographie (littoral, plaine, montagne), de milieux naturels concernés (région méditerranéenne, atlantique, continentale et alpine) et d'avancement dans la prise en compte de la biodiversité dans les actions de la commune.

L'Etat se fixe comme objectif la participation d'au moins **1000 communes en 3 ans et 260 dès cette année.**

Afin de réaliser ces atlas, l'État met à disposition de toutes les communes françaises, sur le site www.biodiversité2010.fr (rubrique collectivités), un panel d'outils de sensibilisation et de mobilisation aux enjeux de la biodiversité ainsi qu'un modèle de cahier des charges type, permettant de recenser de manière homogène sur tout le territoire et scientifiquement fiable, la biodiversité à l'échelon communal.



Combs la Ville

Sept communes testent d'ores et déjà la démarche : Combs-la-ville (Seine-et-Marne), Pommeuse (Seine-et-Marne), Féricy (Seine-et-Marne), Haubourdin (Nord), Bavent (Calvados), Douvres-la-Délivrande (Calvados) et La-Plaine-des-Palmistes (La Réunion).

Les atlas de la biodiversité dans les communes : des moyens humains pour accompagner les communes

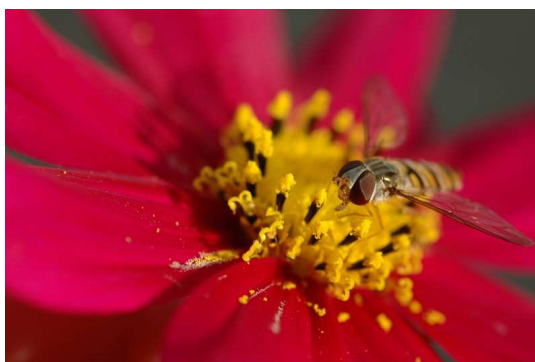
➤ Une équipe régionale de mobilisation

Une fois sélectionnées, ces communes recevront en effet l'aide d'une **équipe régionale de sensibilisation et de mobilisation** composée de spécialistes de la biodiversité. Cette équipe est constituée et animée dans chaque région par la Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), qui peut s'appuyer sur toutes les structures et organisations locales qui souhaiteraient être partenaires du projet ABC.

Le rôle de cette équipe est notamment de :

- **Sensibiliser élus et citoyens à l'importance de la connaissance et de la préservation de la biodiversité ;**
- **Présenter et expliquer le projet et les outils des atlas ;**
- Présenter le **profil de biodiversité communale**, première étape de l'atlas de la biodiversité communale car il contient les connaissances publiques déjà disponibles sur la biodiversité, et compléter sa première version grâce à l'expertise locale ;
- Faire un premier **diagnostic des enjeux concernant la biodiversité** et discuter avec la commune des **premières actions** qu'elle pourrait entreprendre afin de favoriser la préservation, la valorisation et l'amélioration des connaissances sur la biodiversité ;
- **Mobiliser** et mettre en relation l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer au succès du projet.

Pour les communes qui seront sélectionnées pour être aidées dans le cadre du projet ABC, l'Etat s'engage à prendre en charge une partie des dépenses de l'équipe régionale de sensibilisation et de mobilisation, pour un montant maximum de 2 000 € (ce qui représente la moitié du coût estimé de l'intervention).



MEEDDM –Olivier Brosseau

➤ La possibilité de recruter dans le cadre du Service Civique

Chaque commune pourra également accueillir, par période de 12 mois, des jeunes en **Service Civique**, afin de les aider dans leur démarche. Cet appui supplémentaire, financé par l'État, contribue également à la formation et à la sensibilisation des jeunes aux enjeux de la biodiversité et à sa nécessaire prise en compte à l'échelle locale.

Les atlas de la biodiversité dans les communes : des outils pratiques pour accompagner les communes

➤ De nouveaux outils pour mieux connaître et recenser la biodiversité

Afin de réaliser ces atlas, les communes et les équipes régionales de sensibilisation et de mobilisation bénéficient de plusieurs outils :

- **Le profil de biodiversité communale**

Le **profil de la biodiversité communale** est un élément central dans la constitution des atlas car il recense et fait la synthèse, dans un document unique, des informations publiques disponibles et mobilisables sur la biodiversité dans chaque commune. Un état initial du profil communal est réalisé au début du projet ABC à l'échelle nationale et régionale et est présenté à la commune par l'équipe de mobilisation. L'ensemble des informations seront réunies, grâce aux connaissances accessibles via le Système d'Information sur la Nature et les Paysage, puis alimenteront l'Observatoire National de la Biodiversité, en cours de création.

- **Le cahier des charges pour les inventaires complémentaires**

À l'issue de son intervention, l'équipe de mobilisation fournira à la commune **un modèle de cahier des charges indiquant les modalités à suivre pour l'acquisition de connaissances complémentaires**. Ce document réalisé grâce à l'expertise du Muséum national d'Histoire naturelle et de la fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux - en concertation avec les partenaires du projet - permettra aux communes de lancer si besoin des inventaires complémentaires, dont les résultats alimenteront le profil.

Ce cahier des charges comporte trois grandes étapes :

- ✓ inventaire et cartographie des habitats et de la flore ;
- ✓ inventaires faunistiques ;
- ✓ diagnostic des enjeux et recommandations.

➤ Des outils pour sensibiliser et faire connaître la biodiversité

Outre l'acquisition de données naturalistes permettant une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques locales, **l'ABC a pour objectif de sensibiliser et responsabiliser les élus et la population aux enjeux de biodiversité**.

- **Un kit de communication à l'usage des communes**

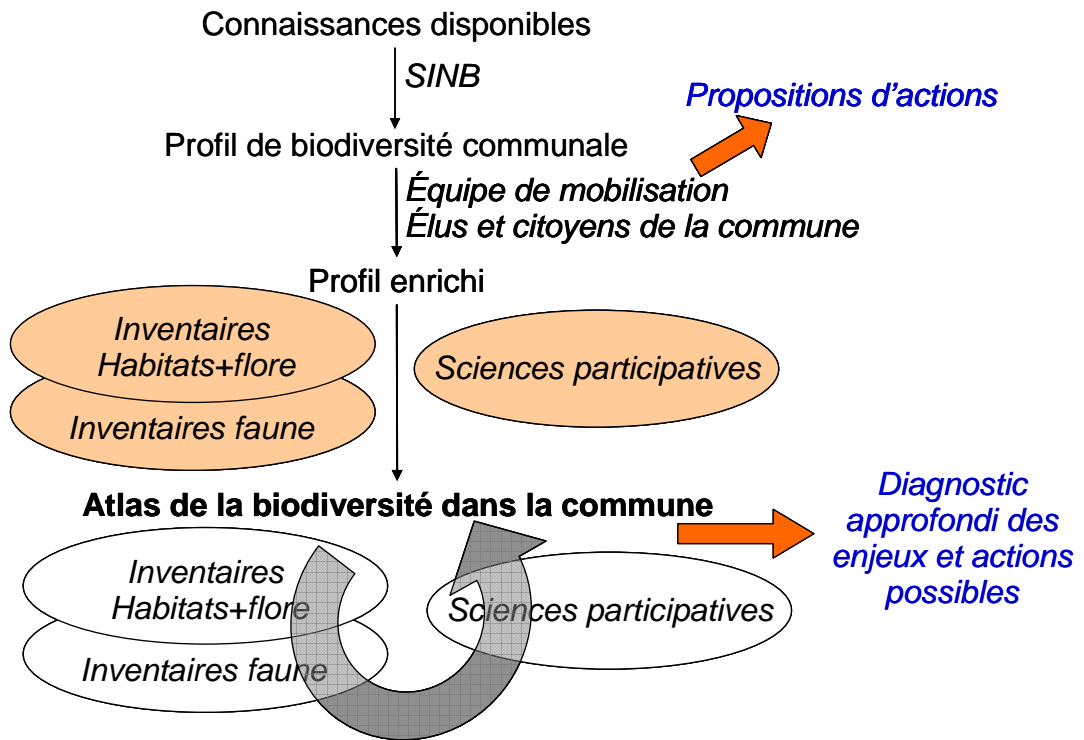
L'équipe de mobilisation lors de son intervention auprès des communes fournira à celle-ci un kit d'outils à la fois pédagogiques et opérationnels. Il s'agit pour la commune de pouvoir disposer d'éléments de communication sur la biodiversité et ses enjeux afin de sensibiliser chaque type d'interlocuteur (élus, agriculteurs, industriels, adultes, enfants...), mais également permettre aux différents partenaires d'identifier des possibilités d'actions concrètes en faveur de la biodiversité dans leurs domaines de compétences et d'action respectifs.

- **L'apprentissage de la biodiversité par les sciences participatives**

L'équipe de mobilisation aura également pour objectif, lors de son intervention, de présenter les initiatives déjà existantes en matière de sciences participatives et notamment la plate-forme **Vigie Nature** portée par le Muséum national d'Histoire naturelle.

Les divers exemples de suivi naturaliste tout public tels l'Observatoire de la Biodiversité des Jardins, le Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs, le Suivi des Chauves-souris, ou encore l'Observatoire des Saisons, montrent en effet qu'une sensibilisation ludique, fournissant des données inédites et scientifiquement utilisables est tout à fait possible.

Les atlas de la biodiversité dans les communes : En résumé



Calendrier des atlas de la biodiversité dans les communes

2010

Mai : lancement officiel du projet ABC et appel à volontariat. Retours d'expériences à partir de la phase test.

Juin-juillet : sélection des communes volontaires et appel à candidature pour accueillir des jeunes dans le cadre du service civique.

Août : formation des jeunes en service civique.

Septembre : mise en œuvre du projet, intervention des équipes de mobilisation dans les communes.

2011

1^e semestre : lancement des inventaires et cartographie des habitats naturels, de la flore et de la faune.

Poursuite de l'accompagnement des communes.

2012

Valorisation de la démarche par la publication d'un atlas et / ou des restitutions dans la commune.

Sept communes « tests » s'engagent pour la biodiversité

Bavent

Bavent est une commune située en Basse Normandie

Population : 1 764 habitants

Superficie : 18,45 KM²

La biodiversité à Bavent

Quoi ?

Sur la commune de Bavent, l'inventaire national du patrimoine naturel recense **21 espèces animales**, dans les 5 grands groupes : oiseaux, mammifères, reptiles, amphibien et oiseaux. Quatre oiseaux sont pris en compte dans la directive Natura 2000, qui a fait l'objet de la mise en place d'un réseau de sites pour la conservation d'espèces menacées à l'échelle de toute l'Union européenne : la cigogne blanche, le canard colvert, la bécassine des marais et la bécasse des bois. Ces oiseaux migrateurs dépendent pour leur survie et leur reproduction non seulement de la présence d'habitats naturels favorables dans le nord de la France, mais aussi sur l'ensemble de leur route de migration. Or la bécassine des marais est une espèce en danger critique d'extinction, selon les catégories et critères de l'UICN (liste rouge des oiseaux nicheurs de la France métropolitaine, 2008).

Où ?



MEEDDM-Thierry Degen

Le bois de Bavent constitue une zone d'hivernage pour la Bécasse des bois, le Pigeon ramier, toutes les espèces de grives, la Mésange noire, le Roitelet triple-bandeau... On note dans ce bois la nidification du Pic mar, du Lorient d'Europe, de la Bondrée apivore, du Faucon hobereau, du Rougequeue à front blanc, du Pouillot fitis...

Le marais des trois chaussées constitue un lieu d'escale, de nourrissage et de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

D'un point de vue floristique, l'intérêt majeur de ce site réside dans la découverte en 1996 d'une station de l'ordre de 5 000 pieds de Nivéole d'été, espèce nouvelle pour la Basse-Normandie et protégée au niveau national.

Bavent agit pour la biodiversité

En partenariat avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), la commune de Bavent traite les espaces verts avec moins de produits chimiques et renouvelle son matériel avec des matières premières moins polluantes.

Qu'est-ce que le projet ABC va apporter à Bavent ?

« La préservation de la biodiversité n'est pas que l'affaire des experts mais aussi celle de chaque citoyen. Le principal objectif des Atlas de la Biodiversité Communales est de mobiliser les acteurs à l'échelle d'une commune pour prendre conscience des richesses naturelles qui s'y trouvent et surtout d'intégrer ces informations pour un aménagement durable des territoires. Cette sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux n'est pas contradictoire avec la valeur scientifique des inventaires réalisés. Ainsi, un des éléments les plus valorisants de cette démarche est la synergie qui peut se dégager de cette initiative novatrice. » **Christophe QUINTIN, DREAL Basse Normandie**

Combs-la-ville

Combs-la-ville est une commune située en Seine et Marne

Population : 21 684 habitants

Superficie : 1 448 Ha

La biodiversité à Combs-la-ville



Combs-La Ville

Quoi ?

Combs-la-ville abrite des espèces protégées, comme l'écureuil roux, le brochet et l'orvet. Mais la biodiversité, c'est aussi toutes les espèces végétales et animales présentes sur le territoire de la commune, la diversité génétique de ces espèces et la diversité des milieux naturels qu'elles occupent. Ainsi, plus de 100 espèces sont recensées sur le territoire communal.

Où ?

Dans la forêt de Sénart et dans les mares qui y sont présentes, dans les espaces agricoles et notamment en bordure de route, la biodiversité est partout. Même en ville, d'ailleurs, où la présence de toitures végétalisées et d'arbres remarquables peut favoriser le nourrissage ou la reproduction de certaines espèces.

Combs-la-ville agit pour la biodiversité

Connaître. Le territoire de la commune recoupe celui de deux zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), identifiées dans le cadre d'un inventaire des sites à fort enjeu en termes de biodiversité. Il s'agit de la forêt de Sénart et de la basse vallée de l'Yerres.

Protéger. Limiter les menaces directes et indirectes sur la biodiversité, comme par exemple la pollution par les phytosanitaires et les engrais, c'est protéger les espèces et les milieux naturels. C'est pourquoi, les services de la ville n'utilisent pas d'engrais pour les gazons et les massifs arbustifs et n'emploient des pesticides que de manière raisonnée.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la protection et la valorisation des espaces verts et boisés est une priorité : classement du site de la vallée de l'Yerres en espace protégé, inscription en « parcs et jardins » des principaux espaces verts ce qui renforce ainsi leur inconstructibilité, application de la charte régionale sur la biodiversité et de la charte forestière de Sénart qui prévoit la protection de la lisière de la forêt sur une bande de 50 mètres, la plantation de haies dites « naturelles » est privilégiée...

Valoriser. Les parcs et jardins sont là pour mettre en valeur des éléments de biodiversité remarquable et la biodiversité de tous les jours. Combs-la-ville s'est engagée dès le printemps 2000 dans une démarche environnementale sur une zone d'activité avec la rédaction et la mise en place d'une Charte Haute Qualité Environnementale en partenariat avec l'ARENE d'Ile-de-France. Cette opération a été réalisée en parallèle avec l'aménagement de l'espace boisé dit de la « Borne Blanche » sur une superficie de 10 hectares afin de créer un véritable prolongement de la forêt de Sénart, corridor biologique favorisant le développement de la faune et de la flore avec l'implantation de très nombreuses essences naturelles et fruitières ainsi qu'une friche pour développer la faune.

Mobiliser. Des actions de sensibilisation à l'environnement sont menées dans les écoles, le centre d'activités sociales et les centres de loisir. Ces actions parlent de biodiversité : découverte des mares, rencontre avec un apiculteur.

Qu'est ce que le projet ABC va apporter à Combs-la-ville ?

En 2001, l'association des Eco-Maires décerne à Combs-la-Ville le 1^{er} prix du 11^{ème} trophée national, dans la catégorie « politique environnementale globale ».

« Forts de notre expérience en matière de politique environnementale, nous souhaitons aujourd'hui nous engager dans la mise en œuvre d'un dispositif visant à protéger et à valoriser la biodiversité sur notre territoire, par l'élaboration d'un atlas local de la biodiversité ». **Guy GEOFFROY, maire de Combs-la-ville**

Douvres la Délivrande

Douvres la Délivrande est une commune de Basse Normandie

Population : 5 000 habitants

Superficie : 10,71 Km²

La biodiversité à Douvres-la-Délivrande

Quoi ?

Douvres-la-Délivrande abrite des espèces protégées comme le hérisson d'Europe, la fouine, l'hermine, la belette d'Europe et le renard roux. Seules 11 espèces animales sont recensées sur le site de l'Inventaire national du Patrimoine naturel (8 mammifères et 3 insectes), ce qui témoigne d'un grand besoin de compléter ces connaissances très lacunaires. Mais la biodiversité, c'est aussi toutes les espèces végétales et animales présentes sur le territoire de la commune.

Où ?

Le long de la Côte de Nacre, dans les forêts, prairies et espaces agricoles mais aussi dans les nombreuses zones humides : mares, étangs, lacs...

Douvres-la Délivrande agit pour la biodiversité

La commune a engagé un vaste projet de développement des jardins familiaux et jardins partagés dans le but d'initier les habitants de la commune aux bienfaits du contact avec la nature et de faire reconnaître à chacun l'utilité et la nécessité de préserver la faune et la flore.

Qu'est-ce que le projet ABC va apporter à Douvres la Délivrande ?

« Nous avons placé notre mandat sous le signe du développement durable. Cette démarche qui se traduit par la mise en place d'un Agenda 21, nous demande de travailler avec le souci de sensibiliser et de motiver nos concitoyens, qu'ils soient simples habitants, acteurs socio-économiques ou encore membres du conseil municipal autour d'un projet partagé. La biodiversité n'est pas un thème facile à aborder. On peut agir de manière inappropriée par manque de connaissances ou réagir sur la base de représentations non-fondées. La démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale va nous permettre de porter collectivement un nouveau regard sur notre territoire ». **Thierry LEFORT, maire de Douvres la Délivrande**

Féricy

Féricy est une commune située en Seine et Marne

Population : 640 habitants

Superficie : 9 ,33 km²

La biodiversité à Féricy

Quoi ?

La commune de Féricy abrite de nombreuses espèces animales comme l'épervier d'Europe, la pipistrelle commune, le sanglier et le chevreuil. La pipistrelle est inscrite à l'annexe 4 de la directive européenne Natura 2000 concernant les oiseaux (cette annexe énumère les espèces animales et végétales qui nécessitent une protection particulièrement stricte). Parmi les poissons d'eau douce, le brochet, la chevaine, la tanche ou bien encore la vandoise, évoluent dans les cours d'eau de la commune.



Le rossolis à feuilles rondes (ou drosera à feuilles rondes) est une petite plante carnivore caractéristique de certaines tourbières et protégée en France. Par ailleurs, trois espèces d'orchidées protégées quant à leur commerce sont présentes sur la commune de Féricy (la listère ovale, la néottie nid d'oiseau et l'orchis pourpre).

Où ?

Dans les forêts (bois de Saint Denis, forêt domaniale de Barbeau) et cours d'eau mais également à l'intérieur du parc du domaine de la Salle. Ce domaine comprend en effet un parc de 9 hectares où l'on recense de nombreuses essences végétales ainsi que des arbres remarquables. Il abrite également une source et une large pièce d'eau favorable au développement de la biodiversité des zones humides.

Rossolis à feuilles rondes

En 2009 a débuté l'inventaire des coléoptères forestiers dans le parc du Domaine et sur l'ensemble du territoire communale. Le 2 avril 2010 un nouveau dispositif a été installé et des relevés seront faits une fois par mois jusqu'en juillet. Les échantillons, une fois relevés sont récupérés par un chargé d'études entomologiques qui se lance dans le long travail de tri puis de détermination des coléoptères.

Féricy agit pour la biodiversité

Installation d'un nichoir à chouettes et de ruches pollinisatrices, promotion des bonnes pratiques de jardinage avec incitation au compostage individuel et à la réduction voire à la suppression des produits phytosanitaires...la commune de Féricy est à l'origine de nombreuses actions qui visent à valoriser et préserver la biodiversité.

Dans le domaine de La Salle, un partenariat est signé cette année entre le lycée Sainte Maure filière Baccalauréat professionnel Aménagements (aménagement et entretien des espaces naturels). Les lycéens dans le cadre d'un chantier école interviendront pour poursuivre le désenvasement du canal, enlèvement des nombreux bois morts flottants, recherche de l'ancien écoulement naturel actuellement partiellement bouché, restauration de la roselière.

La commune a de plus adhéré cette année à la Charte de soutien à l'abeille et aux apiculteurs. Cette charte a été créée à l'initiative de l'Union Nationale de l'Apiculture Française, d'Agir pour

l'environnement, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, du Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures, de Natureparif. Depuis quelques années le sort des abeilles est devenu inquiétant et plus généralement, c'est l'ensemble de la biodiversité des insectes pollinisateurs qui est menacé.

Elle multiplie également les actions éducatives en direction des enfants des classes primaires avec notamment la mise en place d'un jardin potager pédagogique biologique, l'organisation de jeux pour découvrir les arbres et les insectes, la plantation d'une haie champêtre de 100 m de long à l'occasion de l'année internationale de la biodiversité... Des campagnes de sensibilisation aux « bonnes pratiques » respectueuses de l'environnement et du vivant à destination des jardiniers amateurs du village sont prévues prochainement : réduction voir suppression des produits phytosanitaires, promotion et incitation au compostage individuel (atelier de démonstration), jardinage biologique, etc.

Qu'est-ce que le projet ABC va apporter à Féricy ?

« Au niveau local, investi dans la vie communale depuis plus de 20 ans, j'ai d'abord participé au sein d'associations et ensuite en tant que conseiller municipal à des actions de protection de l'environnement : opérations nettoyage de printemps, modification du plan d'occupation des sols de façon à ce que Féricy conserve une expansion modérée, etc. Depuis mon élection à la fonction de maire en 2008 j'essai d'orienter, à notre petite échelle communale et avec nos faibles moyens, nos actions et nos projets dans la direction du développement dit « durable ». En juillet 2009, j'ai assisté à Millau au congrès « Les pieds sur Terre » organisé par l'association des Eco-Maires, et j'y ai, en signant « l'Appel de Millau », confirmé ma volonté d'agir de façon à protéger, restaurer et promouvoir la biodiversité. (...) Notre commune, bien que située au cœur d'une région d'agriculture intensive à dominante céréalière, a la chance de posséder des espaces boisés importants, ainsi qu'une vallée classée en espace naturel protégé (vallée du ru Javot), cela contribuant à la beauté des lieux et au plaisir de vivre à Féricy. Nous sommes conscients du fait que nous devons protéger la nature dite « ordinaire » et que la biodiversité est partout : bords de route, espaces verts communaux, jardins potagers, chemins, friches, talus, bois, mares... ». **Daniel AMAR, maire de Féricy**

Haubourdin

Haubourdin est une commune du Nord-Pas-de-Calais

Population : 14 956

Superficie : 5,31 km²

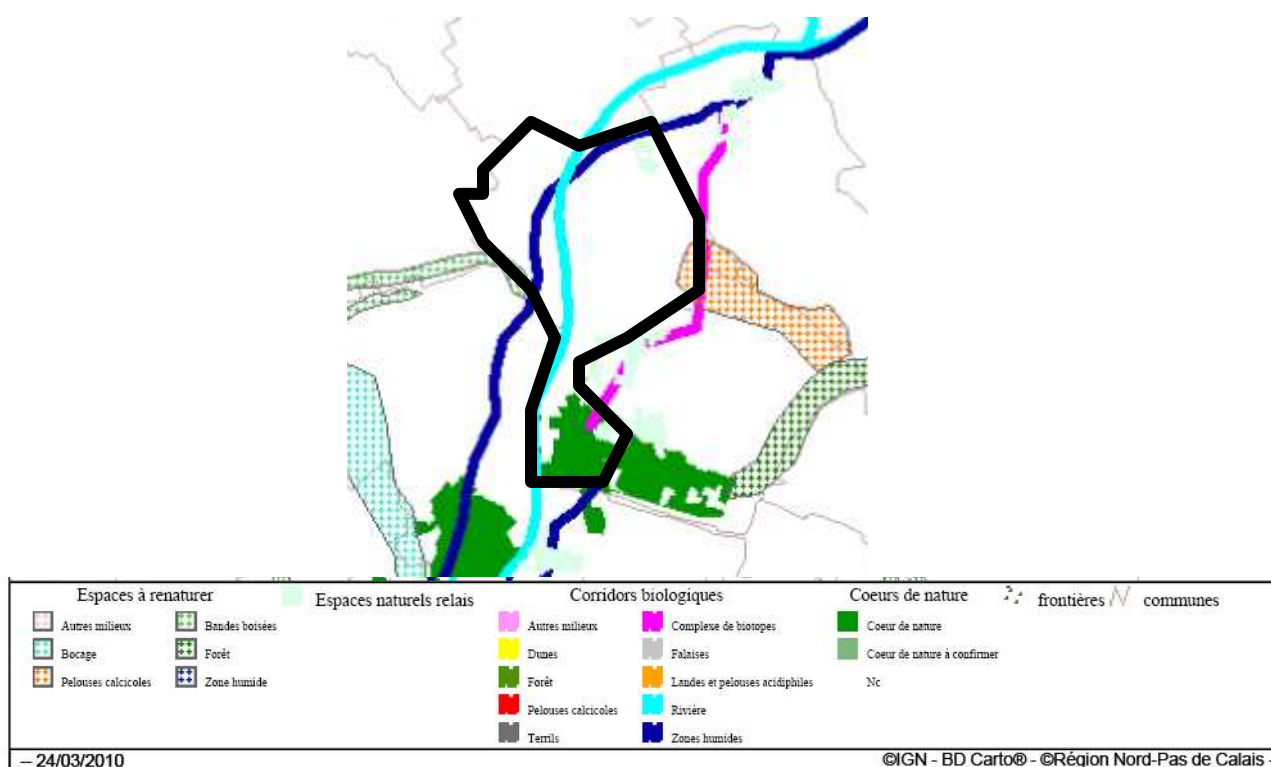
La biodiversité à Haubourdin

Quoi ?

L'inventaire national du patrimoine naturel recense sur la commune d'Haubourdin 8 espèces différentes de gastéropodes. Les informations sont donc très partielles. Non pas que la biodiversité y soit pauvre, mais plutôt que les informations ne sont pas collectées ou pas disponibles dans des bases de données facilement accessibles par le grand public.

Où ?

La biodiversité est présente partout, y compris en ville. Le sud de la commune d'Haubourdin est qualifié de « cœur de nature » par la Région Nord-Pas de Calais. Dans le parc d'Herbigny, un arboretum a été mis en place, permettant de connaître et de conserver des espèces d'arbres remarquables.



Haubourdin agit pour la biodiversité

La commune s'engage à préserver la biodiversité en réduisant les consommations d'eau, en diminuant la production des déchets, en optimisant leur tri et leur valorisation et en améliorant le cadre de vie des habitants à l'échelle de la ville et de ses quartiers.

Quelques exemples d'actions mises en œuvre pour conserver la biodiversité et protéger les milieux et ressources :

- Remise en état et utilisation de mares pédagogiques en lien avec les écoles de la commune (Deux mares ont été remises en valeur et une nouvelle association accompagne la démarche pédagogique) ;
- Programmation pour réduire l'ensemble des pollutions autour des captages d'eau prioritaires ;
- Fauchage tardif de zones herbées qui a conduit à l'apparition d'une variété d'orchidée sauvage ;
- Inventaire des arbres de la ville et mise en place d'un arboretum dans le parc d'Herbigny.

De nombreuses actions ont été mises en place pour passer d'une gestion différenciée à une gestion écologique des espaces verts de la commune : réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts communaux ; fleurissement des parterres avec des plantes endémiques et majoritairement vivaces, utilisation de pièges à phéromones pour lutter contre les parasites du marronnier, etc.

Les actions de la commune d'Haubourdin concernent aussi la sensibilisation de tous aux enjeux de biodiversité. Ainsi, début 2010, 2000 élèves ont pu assister à 3 projections de films : Home, Nos enfants nous accuseront et Océans.

Pour la commune d'Haubourdin, agir pour la biodiversité permet aussi de contribuer à la cohésion sociale et à la solidarité entre territoires et générations. Cela passe par un atelier d'insertion produisant du maraîchage biologique, par la subvention de paniers de fruits et légumes biologiques pour les familles en difficultés, et par une expérience de jardin partagés sur un terrain communal.

Qu'est-ce que le projet ABC va apporter à Haubourdin ?

« La Ville d'Haubourdin s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable. L'exemplarité de la collectivité, du service public est indispensable. Nous communiquons ainsi et encourageons les Haubourdinois à adopter des attitudes écoresponsables. La participation à l'atlas de la biodiversité est une étape supplémentaire dans la connaissance de notre environnement. Nous sommes curieux de voir les surprises que la Nature nous réserve ici, en milieu urbain. Par nos expériences et nos découvertes, nous serions heureux de montrer la voie à d'autres collectivités ». **Bernard DELABY, Maire d'Haubourdin**

« En tant qu'élue, j'ai à cœur de proposer aux habitants, à leurs enfants, à leurs petits - enfants un cadre de vie agréable, des lieux où il fait bon vivre, où le stress urbain est compensé par des îlots de nature en ville. L'un de nos parcs est un poumon vert en périphérie de la métropole lilloise. Nous voulons préserver cela. Connaître la faune et la flore nous sera précieux pour inviter à les respecter ». **Anita ROUSSEAU, adjointe au Maire en charge du développement durable**

« S'engager pour la biodiversité, c'est proposer aux habitants de redécouvrir l'espace où ils vivent, d'observer ce quotidien qui les entoure mais qui devient transparent à force de le côtoyer. C'est aussi redécouvrir la terre et ses richesses et donc de protéger cet environnement aujourd'hui et pour demain ». **Jean Christophe LAMBLIN, chef de projet développement durable**

La Plaine des Palmistes

La Plaine des Palmistes est une commune située à la Réunion

Population : 5000 habitants

Superficie : 83,19 Km²

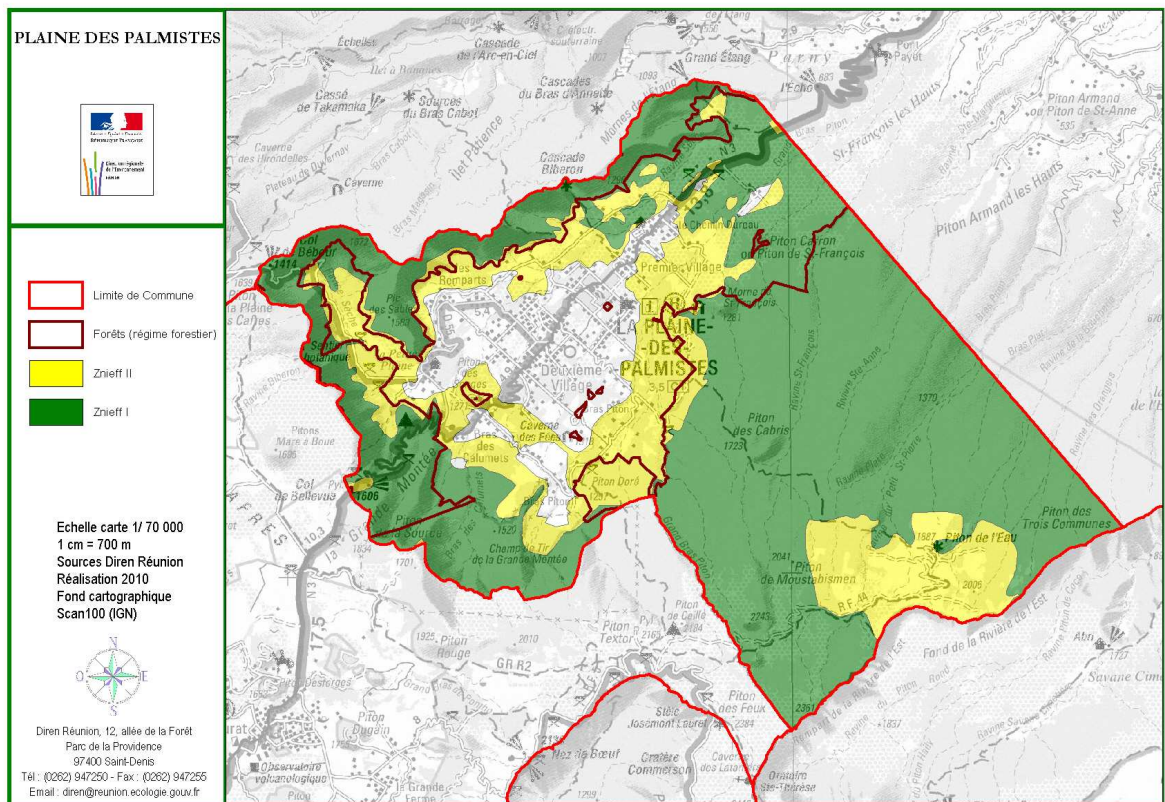
La biodiversité à la plaine des palmistes

Quoi ?

Comme sur de nombreuses îles, la Réunion possède un nombre d'espèces endémiques très important et une diversité de milieux naturels exceptionnelle. La forêt de Bélouve par exemple comprend une tamarinaie cultivée depuis 1950 et de nombreuses plantes endémiques. Sur les troncs des tamarins vivent de nombreuses plantes épiphytes (végétaux poussant sur d'autres végétaux sans en être des parasites), dont une grande quantité d'orchidées.

Où ?

La quasi totalité de la commune de la plaine des palmistes a été classée en zone d'intérêt naturel, écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Les ZNIEFF de type 1 sont des zones où les espèces et les habitats naturels remarquables sont particulièrement nombreux et correspondent à une entité écologique homogène. Les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Une grande partie de la commune est située dans le cœur du parc national de la Réunion et environ 50% de la surface de la commune est occupée par un espace boisé classé.



La Pandanaie (formation végétale composée essentiellement de Pandanus) de la Plaine des palmistes est composée d'une végétation marécageuse de moyenne altitude, mosaïque d'habitats arbustifs et herbacés très originaux.

La Plaine des Palmistes agit pour la biodiversité

A La Plaine-des-Palmistes, des projets sont en cours pour replanter des espèces endémiques et associer les habitants à ces actions. La commune a également mis en service un blog pédagogique sur le thème "la nature et nous, les réflexes sains et écologiques" afin de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de la biodiversité.

Pommeuse

Pommeuse est une commune située en Seine et Marne

Population : 2500 habitants

Superficie : 12,8 km²

La biodiversité à Pommeuse

Quoi ?

Pas moins de 77 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur le territoire communal ainsi que sept espèces de mammifères, et plus de 360 espèces végétales. Pommeuse abrite également des espèces protégées comme la lamproie de Planer, qui est sur la liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (2009), et l'épipactis pourpre, qui est une petite orchidée inscrite à l'annexe B de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Le long de certains cours d'eau, des espèces exotiques envahissantes peuvent être présentes, c'est le cas du solidage glabre et de la balsamine géante.



Solidage glabre



Balsamine géante

Où ?

Le sud de la commune de Pommeuse a été désigné Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île de France. L'inventaire des ZNIEFF est l'outil national de connaissance de la biodiversité. Son objectif est d'identifier, de localiser et de décrire le patrimoine naturel français, dans toutes les régions. Partagé et libre d'accès, il permet de connaître et de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les projets portant sur le territoire.

Pommeuse agit pour la biodiversité

Installation de nichoirs pour l'avifaune, mise en place de prairies, entretien des haies avec des essences locales, valorisation des mares...la commune de Pommeuse, signataire en 2005 de la Charte de la biodiversité, s'engage pour préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels.

Pommeuse conduit également un vaste travail d'aménagement des berges du Grand Morin et de l'Aubetin avec la création de circulations douces et de zones humides. Un parcours d'interprétation sur le thème des milieux naturels (zones humides, cours d'eau, milieux ouverts et en mosaïque) permettra au public de découvrir le site en mettant l'accent sur le thème de la biodiversité.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de Pommeuse a réfléchi à la prise en compte des continuités écologiques.

Qu'est-ce que le projet ABC va apporter à Pommeuse ?

« Depuis au moins 15 ans, la municipalité a conscience de la valeur du patrimoine écologique dont elle dispose, avec ses deux vallées du Grand-Morin et de l'Aubetin, classé en première catégorie de pêche. L'adhésion à la Charte Régionale de la Biodiversité était une évidence pour nous aider à protéger des espèces faunistiques, floristiques et patrimoniales à valeur forte, surtout face à une urbanisation galopante dans cette partie de la Seine-et-Marne.

L'étude menée a effectivement confirmé des secteurs forts. Un dossier pour la création d'une réserve naturelle régionale est en cours d'étude, des espaces naturels sensibles ont été déterminés et d'autres sont en cours. (...) L'école primaire va mettre la biodiversité dans son projet scolaire à partir de l'année prochaine. La commune participe activement à l'étude sur le projet de parc naturel régional. (...). Pommeuse est complètement adhérente pour tout mettre en œuvre pour protéger la biodiversité, mais avec un frein majeur : le financement important que cela représente pour le budget communal ». **Jacques ALONSO, maire de Pommeuse et Annie PATERNOSTRE, adjointe chargée de l'environnement.**

Une politique volontariste en faveur de la préservation de la biodiversité

10 actions pour l'avenir

Dix actions concrètes seront mises en place dès 2010 au niveau national et local dans le but de stopper la perte de la biodiversité.

1) Créer les inventaires communaux

L'enjeu est ici d'inciter les élus locaux à mettre en place de nouveaux outils de connaissance, pour mieux faire prendre conscience de la richesse de nos écosystèmes et de la nécessité de les conserver. C'est le projet Atlas de la Biodiversité dans les Communes !

2) Développer les sciences participatives

Les citoyens sont invités à apporter leur contribution à la connaissance de la biodiversité. Des dispositifs vont être mis en place pour que le plus grand nombre puisse, par l'observation de son environnement quotidien, participer à la création de recueils de données à l'instar de ce qui existe déjà pour les oiseaux, les papillons ou encore les chauves-souris. Une des dimensions du projet ABC répond à cette action.

3) Sensibiliser le grand public à la "biodiversité"

Lancer une mobilisation populaire en faveur de la biodiversité est le grand défi de 2010. Pour ce faire une grande campagne de communication est lancée. La télé, la presse, la radio, le web... tous les médias sont sollicités pour faire entendre la voix de la biodiversité. Tout au long de l'année, les citoyens seront également invités à de nombreux événements festifs locaux.

4) Réaliser un inventaire du Patrimoine naturel de l'État

Protéger c'est avant tout connaître. Si la France connaît bien son patrimoine culturel et les œuvres qui le composent, il n'en va pas de même concernant le patrimoine naturel. Un des objectifs de 2010 est donc de lancer un grand inventaire faunistique et floristique des zones dont l'État est propriétaire : forêts domaniales, terrains militaires, aires protégées...

5) Renforcer la recherche française sur la biodiversité

Notre connaissance de la biodiversité reste encore incomplète tant le nombre d'espèces animales et végétales est grand. En outre, nombre de services rendus par le fonctionnement des écosystèmes demeurent méconnus. Pour remédier à cette situation et assurer notre capacité d'innovation, un fort soutien est accordée à la recherche.

6) Renforcer l'implication de l'économie dans la préservation de la biodiversité

Économie et biodiversité sont intimement liées. D'une part, la biodiversité a besoin de l'économie. De nouveaux outils économiques doivent notamment être pensés pour financer les politiques de protection de la nature. D'autre part, l'économie a besoin de la biodiversité puisque elle représente un fort potentiel de développement pour les entreprises.

7) Renforcer la stratégie nationale pour la biodiversité

Depuis 2004, la Stratégie Nationale pour la Biodiversité structure les politiques françaises en matière de biodiversité. 2010 est l'occasion de faire le bilan de la Stratégie et de ses plans d'action, de proposer des pistes d'avenir en vue de sa révision. Parallèlement, 2010 va également permettre de faire un état des diverses stratégies qui existent en régions.

8) Accélérer la réalisation des plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées

Parce que s'engager pour la biodiversité c'est aussi avoir un devoir moral envers chaque espèce,

les animaux et les végétaux en danger critique d'extinction doivent bénéficier de mesures de protection prioritaires.

9) Préserver la richesse ultra-marine

La majorité du patrimoine naturel de la France se trouve dans ses départements et collectivités d'outre-mer. Mais la biodiversité ultra-marine est aussi riche qu'elle est fragile. Bien souvent, le contexte insulaire de l'outre-mer rend les équilibres écologiques très précaires. L'outre-mer requiert ainsi une attention toute particulière.

10) Créer une plateforme intergouvernementale sciences et politique

En 2010, la France poursuit son engagement en faveur de la création d'une plate-forme intergouvernementale pour la biodiversité. Parce que la biodiversité est l'affaire de tous et nous relie tous, la création d'une telle structure, qui permettrait un dialogue permanent entre les responsables politiques de la planète et les experts, est devenue une nécessité absolue.



Le Service Civique et l'Atlas de la biodiversité : des opportunités réciproques

Présentation du Service Civique

Le Service Civique permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent de s'engager sur une période de 6 à 12 mois, pour une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général.

Culture, sport, solidarité, environnement, intervention d'urgence... les missions de Service Civique couvrent des domaines prioritaires pour la Nation et pour l'ensemble de la société. Le service civique peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif (associations, fondations, fédérations, ONG) ou de personnes morales de droit public (Etat, collectivités locales, établissements publics), en France ou à l'international.

Le service civique donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle de 540 euros net prise en charge par l'Etat et ouvre droit à un régime complet de protection sociale (sécurité sociale, retraite).

L'objectif du service civique est d'offrir à tous les jeunes qui le souhaitent l'opportunité de s'engager, de donner de leur temps à la collectivité, tout en renforçant la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le recrutement de 10 000 jeunes est prévu cette année et 75 000 d'ici 2014.

Proposer aux communes la présence de 2 jeunes en Service Civique est une formidable opportunité et un moyen pour eux de valoriser leurs compétences à travers une formation de 12 mois dans un secteur d'avenir : l'environnement.

La présence de jeunes volontaires dans une commune aura plusieurs avantages pour le dispositif des atlas de la biodiversité dans les communes (ABC) :

- L'atlas local de la Biodiversité est avant tout un projet local, de proximité, où chaque commune aura à cœur de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité. Les jeunes en Service Civique se trouveront au plus près du terrain et seront identifiés par l'ensemble des habitants, élus et acteurs locaux comme des interlocuteurs de proximité clés concernant l'ABC. Ils deviendront au fur et à mesure l'échelon permettant un dialogue facilité et permanent entre les différentes parties prenantes ;
- La commune aura des personnes s'occupant spécifiquement de l'ABC sur son territoire ;
- En envisageant la présence de volontaires de cursus scolaire variés la commune disposera de compétences et de connaissances différentes pour réaliser le projet ;
- Participer à ce projet dans le cadre du Service Civique favorisera l'épanouissement social et l'intégration des jeunes volontaires dans les communes mobilisées. Ils participeront à sensibiliser les habitants, les acteurs sociaux et économiques aux enjeux de la biodiversité. Identifiés comme « acteurs principaux du projet », les jeunes volontaires se sentiront remplis d'une mission auprès de la collectivité et répondront entièrement à l'ambition du service civique. En tant qu'animateurs, facilitateurs, dynamisateurs, les jeunes volontaires auront des responsabilités importantes vis-à-vis de la collectivité et développeront ainsi des compétences et des capacités à valoriser pour préparer leur projet d'avenir à la fin de leur service.

Calendrier du dispositif et éléments pratiques

L'ensemble des jeunes en Service Civique participant au projet des atlas de la biodiversité dans les communes participent à une formation nationale fin août 2010 et entreront en service dès la rentrée de septembre.

Par la suite un point à 6 et à 12 mois sera fait pour suivre leurs missions.

Vous souhaitez accueillir des volontaires ? Vous avez des idées sur les grandes missions qui pourraient être utiles sur votre territoire ? Vous êtes intéressé et vous souhaitez proposer des projets précis qui vous semblent essentiels à la vie de votre ville ?

Un espace partenaire vous est destiné sur le Site du Service Civique. Cet espace évoluera en fonction de vos demandes et de vos besoins. Pour toutes questions sur les demandes d'agrément, les missions à proposer, le dispositif en général n'hésitez pas à nous écrire : agence@service-civique.gouv.fr

Les dossiers de demande d'agrément sont téléchargeables sur le site : www.service-civique.gouv.fr

Année internationale de la Biodiversité : le ministère du Développement durable se mobilise pour sensibiliser le grand public

A l'occasion de l'année internationale de la Biodiversité 2010, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer engage plusieurs actions pour promouvoir les bonnes pratiques et valoriser les initiatives mises en œuvre par des milliers d'acteurs locaux qui contribuent à maintenir en bon état le patrimoine naturel de la France.

✓ Un portail Internet www.biodiversite2010.fr

Le ministère du Développement durable et l'ensemble des partenaires de l'année internationale de la biodiversité animent le portail français www.biodiversite2010.fr. Ce nouveau portail a vocation à réunir les contributions de tous les acteurs qui oeuvrent en faveur de la protection de la biodiversité et de constituer ainsi pour le grand public une fabuleuse source d'informations.

Des articles de fond mais aussi des jeux, des films, des photos... pour :

- **s'informer** et mieux comprendre les enjeux de la biodiversité et suivre l'actualité de l'Année internationale de la biodiversité,
- **découvrir** comment la biodiversité se décline au quotidien,
- **agir** pour préserver à son niveau la biodiversité,
- **jouer** pour s'approprier la notion de biodiversité de manière ludique.

✓ Un appel à projets

Le ministère ouvre également un appel à projets à destination des collectivités, associations, établissements publics, entreprises, administrations, services déconcentrés pour que tous se mobilisent aux moyens d'événements pour initier un grand mouvement national autour de la biodiversité.

Journées portes ouvertes, expositions, cycles de conférences, projections de films, actions pédagogiques, balades-découvertes, animations, manifestations sportives... toutes les actions de sensibilisation ont un rôle à jouer pour permettre au plus grand nombre de comprendre ce qu'est la biodiversité, son rôle dans notre quotidien, les menaces qui pèsent sur elle et ce que chacun d'entre nous peut faire pour la protéger.

Pour participer à l'appel à projets, il faut organiser un événement en relation avec la biodiversité et l'inscrire sur le portail www.biodiversite2010.fr pour demander sa labellisation. Une fois le label obtenu, le projet est relayé sur le portail avec l'ensemble des initiatives françaises labellisées organisées dans toute la France.

D'ores et déjà, près de 1300 manifestations locales et nationales ont été labellisées «2010, Année internationale de la biodiversité».

Rendez-vous sur www.biodiversite2010.fr pour faire de l'année de la biodiversité un grand événement populaire !

✓ **« Le quiz de la biodiversité » : un grand jeu interactif pour découvrir la biodiversité**

Pour participer, rendez-vous sur les sites :

www.biodiversite2010.fr ou sur www.tf1.fr/biodiversite

Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer est parrain du «quiz de la biodiversité» accessible sur les sites internet et diffusé sous la forme d'un programme court (1'10) depuis le 16 avril, chaque vendredi à 20h40 sur TF1.

L'objectif de ce quiz est de faire comprendre aux internautes et téléspectateurs ce qu'est la biodiversité et la nécessité de la préserver.

Recherche médicale, innovation industrielle, économie, alimentation... la biodiversité joue, dans de nombreux secteurs, un rôle déterminant mais souvent méconnu du grand public. Qui sait par exemple que le velcro a été inventé à partir de l'étude des lézards, que les ours pourraient aider à lutter contre l'obésité ou que plus de 35 % de nos ressources alimentaires proviennent aujourd'hui des insectes pollinisateurs comme les abeilles ?

En répondant à une série de questions/réponses, le grand public pourra approfondir ses connaissances sur la biodiversité mais également s'inscrire pour participer au programme court diffusé en prime time sur TF1. Le principe : un quiz ludique et pédagogique mettant en scène deux candidats qui, à partir d'affirmations sur la biodiversité, doivent démêler le vrai du faux. L'animateur, en voix off, intervient ensuite pour donner la bonne réponse et l'expliquer à travers des exemples concrets et des chiffres clés.

Observatoire national de la biodiversité

La création d'un observatoire de la biodiversité répond à de multiples enjeux, identifiés de longue date, en particulier par la stratégie nationale pour la biodiversité de 2004.

Les débats du Grenelle Environnement ont confirmé ce besoin. **L'engagement n°79 du Grenelle Environnement, traduit dans la Loi dite « Grenelle I » en son article 25, prévoit ainsi la création d'un Observatoire national de la biodiversité (ONB), s'appuyant sur le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP).**

Le but de l'ONB est de **fournir une information synthétique et organisée** afin de renseigner les questions stratégiques sur la biodiversité à différentes échelles spatiales et temporelles.

Il a vocation à constituer l'outil d'accompagnement et de suivi de la **Stratégie nationale pour la biodiversité** en ce qu'elle représente l'interface politique entre les enjeux de la biodiversité et l'ensemble des autres enjeux politiques.

1. Objectifs

Les objectifs de l'ONB sont ambitieux :

- ✓ **analyser les attentes et interrogations de la société** et plus particulièrement des décideurs publics et privés, nationaux et internationaux, relatives aux enjeux de la biodiversité, à sa connaissance et à son évolution ;
- ✓ expliciter, reformuler et rendre cohérentes ces demandes sous la forme de **questions posées à la connaissance** ;
- ✓ **recenser tous les systèmes d'informations** nationaux susceptibles de contribuer à éclairer les politiques et les choix de société en lien avec la biodiversité ;
- ✓ développer des **outils méthodologiques** utiles à tous, en mobilisant et mutualisant les compétences des différents acteurs, au niveau national ou infra-national ;
- ✓ élaborer et renseigner sur cette base un **corpus robuste et cohérent d'indicateurs** directement interprétables pour orienter ou suivre des politiques et choix de société ;
- ✓ définir et développer une **stratégie globale de diffusion de l'information**.

2. Organisation

La construction de l'ONB doit **s'appuyer sur le réseau existant pour le valoriser et le renforcer**.

L'ONB sera conçu en s'appuyant d'une part sur le SINP, d'autre part sur d'autres systèmes apportant des données sur les activités humaines ou les paramètres abiotiques (eau...).

L'ONB sera l'observatoire qui suivra les zones humides comme prévu dans le cadre de la stratégie nationale pour les zones humides, et assurera via le SINP la production de descripteurs pour l'observatoire national de la mer et du littoral (ONML). Il devrait comprendre également l'observatoire de la biodiversité urbaine discuté dans le projet « Nature en Ville ».

Les produits attendus de l'ONB sont multiples, fédérés autour d'un portail ou d'un site Internet dédié et doté d'une gouvernance large : il a vocation par exemple à produire des cartes analytiques de l'évolution des zones importantes pour la biodiversité, des synthèses sur les pressions qui s'exercent, des indicateurs explicatifs des variations d'abondance des espèces... Il doit renseigner les indicateurs nécessaires aux rapports et évaluations des politiques publiques.

L'observatoire produira ses premiers résultats dès 2010, pour une montée en puissance rapide sur 2011-2012.

L'Observatoire national de la biodiversité, bien au-delà de ses produits visibles (indicateurs) est un projet complexe et qui contribuera à structurer à la fois l'acquisition de connaissances, le porter à connaissance des données et le suivi des politiques - à la base des reportages, expertises, décisions politiques prises par le Ministère du développement durable, les autres ministères et l'ensemble des partenaires, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Il sera l'une des références françaises pour le dialogue international autour des grands enjeux de préservation de la biodiversité : indicateurs pour la Convention sur la diversité biologique, pour le Plan d'action pour la Biodiversité de l'Union européenne, LifeWatch ou IPBES (Plate-forme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

Il constitue à ce titre un élément majeur de la politique en matière de biodiversité des prochaines années.



***Association nationale des Maires et des Elus Locaux
pour l'Environnement et le Développement durable***

L'association Les Eco Maires a été créée en 1989 à l'initiative d'une cinquantaine d'élus, afin de réunir les collectivités qui font des politiques environnementales et de développement durable une priorité de leur mandat. L'association, son Conseil d'Administration, son Président, Guy Geoffroy, Maire de Combs-la-Ville et Député de Seine et Marne, veulent promouvoir et mutualiser les meilleures expériences locales, et encourager tous types d'actions dans le sens d'une modification des modes de consommation et de production pour un développement durable.

Les Eco Maires fédèrent et agissent pour et avec près de **1900 communes ou EPCI adhérentes** et **2000 collectivités partenaires**, représentant la diversité politique et des territoires de France.

Après 21 ans d'activité, Les Eco Maires sont aujourd'hui le **premier réseau national d'élus et de collectivités locales** mobilisé sur les problématiques environnementales et de développement durable. De précurseur en termes politique et méthodologique, le réseau est devenu un réel outil pour les acteurs du territoire qui veulent relever le double défi du « penser global et agir local ».



Une association au service des élu(e)s et de leur collectivité locale :

- **un réseau dynamique** sur l'ensemble du territoire ;
- **des outils méthodologiques** (guides, documents d'informations, formations,...),
des conseils juridiques ;
- **une mise en valeur** des réalisations et des projets des collectivités locales.



Les Eco Maires et la biodiversité

Le climat tient une place essentielle dans l'interface nature-culture. Il détermine aussi bien les écosystèmes que les infrastructures humaines.

Pour notre association, la biodiversité est un enjeu majeur non seulement pour l'avenir de nos territoires mais également pour l'avenir de notre planète. Une commission de travail entre élus et services des collectivités se réunit plusieurs fois par an sur la thématique de la biodiversité. Elle est animée par des professionnels ou des membres du Conseil d'Administration, qui auditionnent des grands témoins et élaborent des méthodologies applicables aux collectivités.

Dans cette optique, un guide méthodologique élaboré en partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et l'association Noé Conservation, intitulé « **Guide de la Biodiversité à l'usage des Maires** » a été distribué à l'ensemble des communes françaises.

Missions de l'association dans le cadre de 2010, Année Internationale de la Biodiversité et au-delà :

- Accompagner les collectivités locales et leur proposer des solutions afin de mener des actions en faveur de la biodiversité
- Proposer des outils concrets permettant aux collectivités locales d'agir sur leur territoire.



Si vous souhaitez

- participer à notre commission biodiversité
- obtenir les comptes-rendus et les notes juridiques de notre association
- travailler à la mise en place des programmes nationaux de protection de la biodiversité
- prendre connaissance des expériences innovantes et réussies de collectivités locales pilotes
- participer à nos formations sur le thème de la biodiversité

nous restons à votre disposition.

Contacts

Association Les Eco Maires
215 bis Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Téléphone : 01 53 59 58 00 - Télécopie : 01 53 59 58 01
E-mail : contact@ecomaires.com
Site Internet : www.ecomaires.com